



# AVRIGNY

## DIMANCHE

### 5 MAI 2024

## 44 EME BROCANTE

### INSCRIPTION / TARIFS

Habitants de la commune : les 2 premiers mètres gratuits (pour un minimum de 4 mètres) ensuite 5 € le mètre linéaire supplémentaire.

Associations communales : 5 mètres gratuits, ensuite 5 € le mètre linéaire supplémentaire.

Brocanteur hors commune : 5 € le mètre linéaire

Retourner au plus tôt la feuille d'inscription à :

**COMITE DES FETES ET LOISIRS D'AVRIGNY 11 Allée d'Arcy 60190 AVRIGNY**

(Les inscriptions ne seront plus acceptées après le 28 avril 2024)

### **Rappel : Passage obligatoire par la camionnette des organisateurs avant l'installation y compris pour les habitants**

Comme chaque année le jour de la brocante, la vie de notre Commune est très perturbée par le bruit et la circulation. Nous le regrettons, mais au moins une fois par an, il faut faire ce sacrifice dans le calme et la bonne humeur !

Les habitants qui désirent sortir en voiture ce jour-là ont intérêt à placer leur véhicule la veille dans un endroit où il n'y aura pas de brocanteur.

Les membres du Comité des Fêtes et Loisirs vous souhaitent une bonne journée.

### **Renseignements :**

**Luc MATS tél : 06.22.26.04.67**



## FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANT

### RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER A LA BROCANTE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir des informations sur les activités du comité des Fêtes d'Avrigny par mail

Pour les professionnels : SIRET / R.C.S avec lieu d'inscription : \_\_\_\_\_

Pour les particuliers : N° carte d'identité ou de permis de conduire : \_\_\_\_\_

Délivré(e) le : \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

**Joindre obligatoirement : Photocopie recto-verso de la carte d'identité et règlement**

### RESERVATION

#### (CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 28 AVRIL 2024)

Je réserve un emplacement (métrage total nécessaire) de \_\_\_\_\_ mètres à 5.00 €, soit \_\_\_\_\_ €

Règlements à l'ordre du Comité des Fêtes et Loisirs d'Avrigny  
Seules les réservations accompagnées du règlement seront prises en compte

**Afin de réserver les emplacements dans les meilleures conditions, merci de préciser vos équipements\* :**

- Voiture :                    oui                    non                    longueur : \_\_\_\_\_ m
- Camion :                    oui                    non                    longueur : \_\_\_\_\_ m
- Remorque :                oui                    non                    longueur : \_\_\_\_\_ m
- Parasol :                    oui                    non                    longueur : \_\_\_\_\_ m
- Barnum :                    oui                    non                    longueur : \_\_\_\_\_ m

\*Rayer la mention inutile

**Faute de précisions sur le contenu de vos équipements, aucune réclamation ne sera possible si l'emplacement attribué n'est pas adapté**

### **Passage obligatoire par la camionnette des organisateurs avant l'installation**

L'exposant a pris connaissance du règlement de la brocante établi par le Comité des Fêtes et Loisirs d'Avrigny figurant au verso de cette page et l'accepte sans aucune réserve, il certifie les renseignements ci-dessus exacts.

**Ma demande de participation vaut mon acceptation des conditions exposées ci-dessus et du règlement intérieur**

**Date et signature**

## REGLEMENT INTERIEUR

### BROCANTE AVRIGNY

5 MAI 2024

ORGANISEE PAR LE COMITE DES FETES ET LOISIRS D'AVRIGNY

11 allée d'Arcy 60190 Avrigny

1/ La brocante est ouverte aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront s'inscrire en complétant la fiche d'inscription.

2/ Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des articles non conformes à la législation (vente d'animaux, armes, produits inflammables, CD et jeux gravés (copie),...).

3/ L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement de la réservation.

4/ L'installation des stands peut se faire à partir de 6h30. Tout emplacement réservé et non occupé à 9h sera redistribué. Passé ce délai, **plus aucun véhicule (sauf cas de force majeure) ne sera autorisé à se déplacer au sein de la brocante jusqu'à l'heure du rangement.** Les véhicules devront être correctement stationnés et dans le respect des habitations à proximité.

5/ Les exposants s'engagent à respecter les clôtures et devantures des habitations devant lesquelles ils s'installent (ne rien accrocher sur les clôtures)

**6/ Tous les emplacements devront être tenus et laissés dans un parfait état de propreté. Des sacs poubelle sont mis à disposition.**

7/ Les chiens doivent être tenus en laisse.

8/ Les participants seront inscrits sur le registre des vendeurs rempli par les organisateurs et transmis en mairie.

9/ Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux, de la DGCCRF et pouvoir justifier de son identité.

10/ La vente de produits alimentaires n'est possible que sur autorisation expresse du Comité des fêtes et

loisirs d'Avrigny. Le Comité des fêtes et loisirs d'Avrigny se réserve l'exclusivité de la vente de boissons.

11/ Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

12/ Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou perturbant le bon déroulement de la manifestation.

13/ Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...) ou accident corporel. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile. Les exposants acceptent l'entière responsabilité pour tous les accidents, casses, pertes ou vols qui peuvent survenir à leur bien, eux même ou encore aux personnes les accompagnants.

14/ Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les exposants seront, dans ce cas, remboursés de leur inscription.

15/ La manifestation est organisée à titre purement bénévole, à ce titre il est demandé aux vendeurs et acheteurs de se comporter avec courtoisie, bon sens et respect. Les organisateurs se réservent la possibilité d'exclure tout participant qui ferait preuve de mauvaise foi, de malhonnêteté ou d'un comportement inapproprié.

16/ Le protocole sanitaire Covid-19 en vigueur au moment de la manifestation et qui sera affiché sur le lieu de vente devra être respecté par tous.

### Renseignements :

**Luc MATS tél : 06.22.26.04.67**

